Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction des Politiques Economique et Internationale **Sous-direction des Cultures et des Produits Végétaux** **Bureau** des fruits et des légumes, de l'horticulture et des productions végétales spéciales **Adresse : 3, rue Barbet de Jouy – 75349 PARIS 07 SP** **Suivi par :** Sylvie Ribault **Tél : 01.49.55.41.32** **Fax : 01.49.55.45.46** **Réf. Interne : modernisation serres horticoles** **Réf. Classement :**	**CIRCULAIRE** **DPEI/SPM/SDCPV/C2003-4035** **Date : 22 JUILLET 2003**

Date de mise en application :

Annule et remplace :
Date limite de réponse :

Nombre d'annexes : 4

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et des affaires rurales

à

Mesdames et Messieurs les Préfets

Objet : Avenant à la circulaire DPEI/SPM/SDDCPV/C2002-4006 du 22 février 2002 relative à la mise en œuvre par l'ONIFLHOR du financement de certaines dépenses d'investissements dans le secteur des serres horticoles et de la productions hors sol de plein air de produits horticoles, de bulbes à fleurs et de pépinières.
Bases juridiques :

Résumé : Précisions concernant les modalités de calcul du montant de la subvention.

MOTS-CLES : SERRES HORTICOLES, INVESTISSEMENTS, MODERNISATION, EXTENSION.

Pour tout renseignement concernant la mise en œuvre du présent avenant, vous pouvez prendre contact avec :
ONIFLHOR
Division Horticulture et Productions Spécialisées
164, rue de Javel – 75739 PARIS cedex 15
Tél : 01.44.25.36.18 ou 01.44.25.69.08

Destinataires	
Pour exécution : M. le D.P.E.I. Mmes et MM. Les Préfets M. le Directeur de l'ONIFLHOR M. le Directeur du CNASEA Mmes et MM. Les D.D.A.F. Mme la technicienne nationale agréée Mmes et MM. Les techniciens agréés	Pour information : DGA - DGAL - DAF - DGFAR - DRAF MEFI Direction du Budget 7A M. le Contrôleur d'Etat de l'ONIFLHOR M. le Président du COPERCI L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture M. le Président de la FNPHP M. le Président de FELCOOP - section Horticulture VALHOR La Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles Jeunes Agriculteurs La Confédération Paysanne La Coordination Rurale

Article 1 : Modalités de calcul du montant de la subvention

L'aide prévisionnelle maximale mentionnée sur les feuilles d'agrément adressées aux porteurs de projet après instruction de la demande de concours financier par l'ONIFLHOR, s'élève à :

- 25% des devis de dépenses éligibles (hors étude) pour les JA adhérents à une organisation de producteurs reconnue,
- 22% des devis des dépenses éligibles (hors étude) pour les aînés adhérents à une organisation de producteurs reconnue ou pour les JA participant à l'organisation commerciale ou ayant passé des accords de partenariat avec la distribution,
- 18% des devis de dépenses éligibles (hors étude) pour les aînés participant à l'organisation commerciale ou ayant passé des accords de partenariat avec la distribution.

Le montant de la subvention définitivement versée portant sur les postes d'investissements éligibles (hors étude) avant bonification CTE, est plafonné à :

- 25% des dépenses réelles pour les JA adhérents à une organisation de producteurs reconnue,
- 22% des dépenses réelles pour les aînés adhérents à une organisation de producteurs reconnue ou pour les JA participant à l'organisation commerciale ou ayant passé des accords de partenariat avec la distribution,
- 18% des dépenses réelles pour les aînés participant à l'organisation commerciale ou ayant passé des accords de partenariat avec la distribution.

En conséquence, un état récapitulatif des dépenses postes par postes établi conformément à l'annexe 1A du présent avenant et l'ensemble des factures acquittées correspondantes devront être joints au dossier de paiement transmis à l'ONIFLHOR.

Article 2 : Modification des annexes 8, 9 et 16 de la circulaire du 22 février 2002

Les annexes 8, 9 et 16 de la circulaire précitée sont annulées et remplacées par les annexes 8bis, 9bis et 16bis du présent avenant.

Article 3 :

L'ensemble de ces dispositions s'appliquent à tous les dossiers n'ayant pas reçu d'agrément (notification du montant de la subvention) de l'ONIFLHOR à la date de signature du présent avenant.

La Sous Directrice des Cultures et
des Produits végétaux

Marie-France CAZALERE

ANNEXE 1A

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES PAR POSTE D'INVESTISSEMENT

N° du dossier :

Nom/raison sociale :

Nature du projet : Construction [ ]
Aménagement[ ]
Rénovation [ ]

Date d'autorisation de commencer les travaux :

N° du poste d'investissement	Nature du poste d'investissement (*)	N° des factures éligibles correspondantes	Date des actures éligibles	Nom du fournisseur	Montant HT des factures éligibles	Date d'acquittement	Mode d'acquittement
				TOTAL			
				TOTAL			
				TOTAL			
				TOTAL			

TOTAL GENERAL des montants HT des factures	

Fait à , le

Signature
(faire précéder de la mention « certifié exact »)

(*) reprendre le libellé exact des postes de dépenses mentionnés sur la feuille d'agrément)

DEMANDE DE CONCOURS FINANCIER DE L'ONIFLHOR ET FEOGA

Nom / Raison sociale : N° DOSSIER :

Adresse :

Horticulture [ ]

Téléphone : Fax : Pépiniériste [ ]

Organisme chargé de l'étude : Mixte [ ]

Nom du technicien : Téléphone :

- Principales productions :

- Surfaces de production actuelles :

. Serres verre :	m²	. Bitunnels :	m²
. Multichapelles plastique :	m²	. Tunnels	m²
. Double paroi gonflable :	m²	. Plein air :	m²

PRESENTATION GENERALE DU PROJET

- Descriptif du projet et effets attendus :

- Nature du projet : Construction [ ] Aménagement [ ] Rénovation [ ]

- Surfaces concernées : m² m² m²

- **Conformité normes AFNOR NFU57**

Serres verre NFU 57060 [ ] Multichapelles plastique NFU 57064 [ ]
Aire de culture [ ] Bitunnels NFU 57064 [ ]

OBLIGATIONS PAR RAPPORT A LA CIRCULAIRE

- Compétence technique : diplôme :

expérience 5 ans :

- Affiliation à un organisme professionnel apportant un appui technique et de gestion

Oui [ ] Non [ ] Si oui lequel :

- Adhérent à une station du réseau Astredhor :

Oui [ ] Non [ ] Si oui laquelle :

- Assujettissement à la T.V.A. Effectif [ ] Engagement [ ]

- Tenue d'une comptabilité Effectif [ ] Engagement [ ]

SITUATION DU DEMANDEUR VIS A VIS DES CRITERES GENERAUX D'ELIGIBILITE

- Jeune Agriculteur (moins de 40 ans) Oui [ ] Non [ ]

Date de naissance : / / 19

- Adhérent à une organisation de producteurs reconnue : Oui [ ] Non [ ]

Si oui Nom de l'organisation :

- Regroupé dans le cadre de l'organisation commerciale : Oui [ ] Non [ ]

Participation effective depuis au moins Un an : Oui [ ] Non [ ]

Nom de la société :

- Ayant conclu des contrats de partenariat avec la distribution : Oui [ ] Non [ ]

Partenariats effectifs depuis au moins Un an : Oui [ ] Non [ ]

Nom(s) des partenaires commerciaux :

DEMANDE DE DEROGATION AU TITRE DE L'ARTICLE 2.5.3. DE LA CIRCULAIRE ONIFLHOR

MOTIF DE LA DEROGATION DEMANDEE

- Production de jeunes plants Oui [ ] Non [ ]

- Participation à une « alliance » commerciale : Oui [ ] Non [ ]

NIVEAU DE SUBVENTION DEMANDEE (BAREME ET TAUX)

- Demandeur ayant déposé un CTE en DDAF Oui [ ] Non [ ]
- Signataire d'un CTE Oui [ ] Non [ ]
- Barème de subvention : Taux de subvention : %

PLAN DE FINANCEMENT EN EUROS

- MONTANT DU PROJET :	€	100 %	Taux et durée des crédits
* Autofinancement :	€	%	
* Prêt :	€		
. PI :	€		
. PPVS :	€		
* Subvention ONIFLHOR / CNASEA :	€		
* Autres aides	€		
- AFME / EDF / GDF :	€		
- PI :	€		
- Région :	€		
- Département :	€		
- Commune :	€		

- Contrat de leasing ou de location attestant à qui la subvention doit être versée joint à la présente demande : Oui [ ] Non [ ]
- AVIS DU BANQUIER joint à la présente demande : Oui [ ] Non [ ]

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION DES TRAVAUX

TRANCHE	1	2
Début des travaux		
Fin des travaux		
Mise en service		

N.B. : Les travaux ne peuvent en aucun cas débuter avant la délivrance de l'accusé de réception

Présentation des investissements, calcul de la subvention ANNEXE 8 BIS (suite)

1. Investissements

Nature de l'investissement	N° de poste	Montant hors taxes	Surface en m² ou unité	Coût unitaire (par poste)	Subvention Demandée
TOTAUX					€

Investissements

Total subventionnable	Subvention
	€

Étude et contrôle

Subvention = subvention sur invest. X 1%
(Mini 150 euros, Maxi 530 euros)

Total subventionnable	Subvention Etude
	€

Total subvention accordée	€
Bonification C.T.E. (20% de la subvention accordée)	€
Total subvention accordée (après application du plafond PDRN)	€

Montant de la part nationale	€
Montant de la part communautaire	€

- Cas de forme sociétaire : ANNEXE 8 BIS (suite)

Raison sociale :

Objet :

Répartition du capital social :

NOMS	DATE DE NAISSANCE	PROFESSION	NOMBRE DE PARTS	POURCENTAGE DU CAPITAL

Domiciliation du paiement (joindre obligatoirement un R.I.B. original)

Etablissement / Succursale :
Code banque :
Code guichet :
Numéro de compte :
Clé :

AIDES PUBLIQUES OBTENUES DEPUIS le 21/11/01

Nationale	€	
PI	€	
AFME / EDF / GDF	€	
PPVS	€	
Région	€	
Département	€	***Cachet DDAF***
Commune	€	
Autres aides	€	
	€	
TOTAL	€	

Je soussigné, , certifie exact les informations et déclarations de la présente demande de concours financier de l'ONIFLHOR et notamment que mon exploitation n'a pas bénéficié à ce jour d'un montant d'aides publiques supérieur au plafond du PDRN.

A , le ……..

Signature du demandeur

- AVIS DE LA D.D.A.F.

A , le

Signature et cachet

- Avis de l’expert technique national de l’Oniflhor

A , le

Signature et cachet

Le Directeur,

ANNEXE 9bis

DEMANDE DE CONCOURS FINANCIER DE L'ONIFLHOR

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

En cas d'acceptation de ma demande de subvention, je m'engage à ne pas changer la destination agricole des investissements et des équipements, ni à les mettre à la disposition de tiers sous quelque forme que ce soit, et à maintenir les installations en bon état de fonctionnement pendant une durée de 5 ans, à conserver le statut d'exploitant principal pendant 5 ans, à compter de la date d'achèvement des travaux ou à défaut reverser la totalité de la subvention reçue. Les successeurs éventuels devront reprendre l'engagement souscrit.

Je m'engage à rester membre pendant 5 ans de l'organisation de producteurs ci-après dénommée ***(1)***

Je m'engage à rester membre pendant 5 ans de l'organisation commerciale ci-après dénommée ***(1)***
et à commercialiser au moins 50 % de mon chiffre d'affaires à travers elle pendant cette durée.

Je m'engage à poursuivre les accords de partenariat pendant 3 ans avec les structures commerciales ci-après dénommées ***(1)***
et à commercialiser au moins 50 % de mon chiffre d'affaires à travers elles pendant cette durée.

Je m'engage à poursuivre pendant 5 ans ma stratégie d'alliance et/ou de regroupement de l'offre telle que présentée avec ma demande de concours avec les structures ci-après dénommées ***(1)***

Je m'engage à être adhérent à la station du réseau ASTREDHOR pendant une durée de 5 ans.

Je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives des dépenses réalisées et présentées au financement au titre de ma demande de subvention pendant une période de 5 ans au minimum à compter de la réception de cette subvention.

Je soussigné, . certifie être en règle par rapport au paiement des taxes et cotisations interprofessionnelles rendues obligatoires par les pouvoirs publics.

Fait, A , le

Signature du demandeur

<u>Le non respect de ces engagements est susceptible d'entraîner le reversement de la subvention, assorti, le cas échéant, de pénalités.</u>

Barrer les mentions inutiles
(1) *Indiquer le nom de l'organisation de producteurs ou de l'organisation commerciale ou partenariale*

ANNEXE 16 bis

DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

N° de dossier :

Désignation du bénéficiaire :

Adresse :

Téléphone : Fax :

Domiciliation du paiement (joindre obligatoirement un R.I.B original)

Etablissement / Succursale :

Code banque :

Code guichet :

Numéro de compte :

Clé :

Date de l'autorisation de commencer les travaux :

Date réelle de début des travaux :

Date de l'achèvement des travaux :

INVESTISSEMENTS FINANCES

(JOINDRE OBLIGATOIREMENT LES ORIGINAUX DE FACTURES ACQUITTEES OU DES PHOTOCOPIES CERTIFIEES CONFORMES)

N° POSTE	NATURE DE L'INVESTISSEMENT	UNITES REALISEES	% DE SUBVENTION	AIDE DEMANDEE
			TOTAL A REPORTER	

INVESTISSEMENTS FINANCES (SUITE)

(JOINDRE OBLIGATOIREMENT LES ORIGINAUX DE FACTURES ACQUITTEES OU DES PHOTOCOPIES CERTIFIEES CONFORMES)

N° POSTE	NATURE DE L'INVESTISSEMENT	UNITES REALISEES	% DE SUBVENTION	AIDE DEMANDEE
			REPORT	
			TOTAL(A)	

ETUDE – FRAIS DE CONTROLE DE CONFORMITE AUX NORMES
(A) x 1% - (minium 150 €, maximum 530 €)

TOTAL (B) F

Majoration CTE

TOTAL (C) F

MONTANT TOTAL DE L'AIDE DEMANDEE

TOTAL (A) + (B) +(C) F

A , le

Signature du bénéficiaire

ANNEXE 16 BIS (suite)

ATTESTATION DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt certifie la réalisation et l'achèvement des travaux sus indiqués, atteste de leur conformité au programme sur la base duquel a été prise la décision de financement et certifie que les serres construites ont bien fait l'objet d'un contrôle de leur conformité aux normes.

Il atteste que le bénéficiaire est :

Pour la majoration de l'aide :

- Signataire d'un CTE : Oui [ ] Non [ ]
- Date de la signature du CTE : le, / /
- Jeune agriculteur : Oui [ ] Non [ ]
- Date de naissance : le, / /
- Date de la première installation : le, / /
- Organisation de producteurs : Oui [ ] Non [ ]

Pour le niveau de compétence :

- Diplôme le plus élevé obtenu :
- Expérience professionnelle (nombre d'années) :

A , le

Le Directeur Départemental de
l'Agriculture et de la Forêt
(Signature et cachet)